

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 10 novembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-191**Objet de la délibération : VILLE DE GAREOULT - DEROGATION SUR LES JOURS
D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FREYNET Jacques, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à DEBRAY Romain, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, GIUSTI Annie donne procuration à PAILLARD Carine, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal.

Absent suppléé :

- CLERCX David suppléé par FERRANTE Geneviève.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Sébastien BOURLIN

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code du Travail et notamment l'article L3132-26 ;

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 415/2021-BCLI du 20 octobre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2023/065 en date du 07 septembre 2023 du Conseil Municipal de la Ville de Garéoult émettant un avis favorable sur la demande de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail de 11 dimanches pour l'année 2024 sollicitées par le supermarché CASINO ;

CONSIDERANT que la « loi Macron » introduit de nouvelles mesures visant à améliorer, au profit des salariés et des commerçants, les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche, avec la possibilité de mettre en place la règle des 12 dimanches par an ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L3132-26 du Code de Travail modifié, la liste des dimanches arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante, doit faire l'objet d'une concertation préalable de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre, lorsque le nombre de dimanche excède 5 ;

CONSIDERANT la demande d'avis sur la dérogation au repos dominical 2024 de Garéoult transmise par courriel en date du 13 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération doit rendre un avis conforme qui figurera parmi les visas de l'arrêté municipal de dérogation ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'EMETTRE** un avis favorable conforme à la dérogation souhaitée par la Ville de Garéoult, selon la réglementation en vigueur, sur les jours d'ouverture dominicale pour l'année 2024, proposés ci-après :
 - ✓ Dimanche 07 juillet 2024
 - ✓ Dimanche 14 juillet 2024
 - ✓ Dimanche 21 juillet 2024
 - ✓ Dimanche 28 juillet 2024
 - ✓ Dimanche 04 août 2024
 - ✓ Dimanche 11 août 2024
 - ✓ Dimanche 18 août 2024
 - ✓ Dimanche 25 août 2024
 - ✓ Dimanche 1er septembre 2024
 - ✓ Dimanche 22 décembre 2024
 - ✓ Dimanche 29 décembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 novembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND